

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
25 février 2025
Date d'affichage :
25 février 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE, absent excusé (représenté par Yannick COUDRET) - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE, absente excusée (représentée par Régis MONOT) - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKEPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Pascal DUBOIS) - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Michel CODRAN -
Absents excusés : Pierre-Yves ROY - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU - Bernard ENFRUN -
Absents : Christophe GENTIL - Evelyne CALLEJA - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC - Frédéric CARRE - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DU SITE DE NOYERS

Le Président explique que la directrice adjointe enfance du site de NOYERS occupe actuellement un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet, qui a été créé par délibération n°2021/101 en date du 6 décembre 2021.

Cet agent a fait part de son souhait de prendre sa retraite, au 1^{er} juillet 2025.

Une procédure de recrutement doit être lancée afin de procéder au remplacement de cet agent.

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- Travailler en étroite collaboration avec le Directeur de l'ALSH, et l'assister dans ses missions,
- Participer, au sein d'une équipe, à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique dans le respect du cadre règlementaire des ACM,
- Animer des activités de loisirs,
- Construire une relation de qualité avec le public qu'elle soit individuelle ou collective,
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Ce poste peut être occupé par un agent du cadre d'emplois d'adjoint d'animation territorial. Le recrutement va donc être lancé sur les trois grades de ce cadre d'emplois.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation, dans la mesure du possible.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il est donc proposé de créer, à compter du 3 mars 2025, les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, permanent, à temps complet,

Et de modifier le tableau des emplois.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition de création des postes suivants, à compter du 3 mars 2025 :

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, permanent, à temps complet,
- et la modification du tableau des emplois, dans les conditions énoncées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figureront aux budgets enfance et écoles 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

